

Éditorial



JACQUES PÉLISSARD
président de l'AMF

Baisse des dotations : l'AMF mobilise

Les collectivités locales et, en premier lieu, les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur 2014-2017.

L'AMF, association pluraliste de 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la participation du bloc local au rééquilibrage des comptes publics mais de manière équitable, c'est-à-dire à hauteur de son poids dans la dépense publique (20 %). Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer le fait que le secteur local qui, par ailleurs, ne représente que 9,5 % de la dette publique, est appelé à contribution bien plus que sa part, ce qui n'est pas acceptable.

Cette baisse massive et brutale (-30 %) de nos dotations (1) aura des conséquences sur la qualité des services essentiels rendus à la population et sur l'investissement local assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi.

Face à l'importance de ces enjeux qui restent très méconnus dans l'opinion publique, le bureau de l'AMF a souhaité, à

l'unanimité, mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées.

C'est pourquoi avec André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, nous avons adressé à chaque maire et président d'intercommunalité de France une lettre, accompagnée d'une motion de soutien aux demandes portées par l'AMF, qu'ils pourront soumettre à leur conseil municipal ou communautaire.

L'AMF veut ainsi mobiliser les communes et les intercommunalités pour réclamer au gouvernement le réexamen du dispositif envisagé. L'État ne peut en effet diminuer d'un côté ses dotations, de l'autre, continuer de stimuler la dépense publique locale par des politiques nationales non concertées ou des transferts de charges non assumés.

C'est pourquoi l'AMF réitère sa demande de création urgente d'une véritable instance nationale de négociation entre l'État et les représentants des collectivités locales afin de mettre à plat toutes les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets des collectivités.

Si l'État baisse nos dotations, il doit baisser à due concurrence les charges qui nous sont imposées. Chiche ?

**L'AMF réclame
au gouvernement
le réexamen du
dispositif envisagé**

(1) Voir sur le site www.amf.asso.fr la note d'information sur les conséquences de la baisse massive des dotations (réf. BW 12657).